Asfad
association

Rapport d'activité

Pôle Cohésion Sociale

Service Prévention des Violences Conjugales et Intra Familiales (SPVCIF)

Année 2022

Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr

Association Loi 1901 – SIRET : 327436531 00013 – NAF : 8790 B

SOMMAIRE :

1. L'Asfad 03
   1.1 Présentation générale de l'Asfad 03
   1.2 La raison d'être de l'Asfad 03

2. PRESENTATION DU POLE COHÉSION SOCIALE ET DU SPVCIF 04
   2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale 04
   L'organigramme du Pole Cohésion Sociale et du service SPVIF..... 05
   2.2 Les chiffres clés 06
   2.3 Le SPVCIF (Service de Prévention des Violences Conjugales et Intra-Familiales)..... 06

3. LES SERVICES DU SPVCIF 08
   3.1 L'Accueil de jour 08
      3.1.1. L'Écoute téléphonique 08
      3.1.2. L'accueil physique 10
      3.1.3. L'activité du psychologue du service 11
      3.1.4. Les accompagnements collectifs proposés 11
      3.1.5. La mission de Prévention 15
   3.2 L'ALT (Allocation Logement Temporaire 16
   3.3 Le dispositif ISCG (Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie) 16
      3.3.1. Les réunions..... 17
      3.3.2. Les données d'activité..... 18
      3.3.3. Les temps forts 2022 pour les ISCG19..... 19

4. SYNTHÈSE 20
5. LA FEUILLE DE ROUTE 2023 POUR LE SPVCIF..... 20

ANNEXES 22

1. L'ASFAD

1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaitre chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2022 :

- 148 personnes en CDI au 31/12
- 47 CDDI chantier d'insertion Au 31/12/2022
- Budget 2022 : 10 500 000 euros
- 19 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 24 bénévoles d'intervention en 2022

1.2. La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/

Les valeurs de l'Asfad:

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité :

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

2. LE POLE COHESION SOCIALE ET LE SERVICE DE PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Est également rattaché à ce pôle, le Service de Prévention des Violences Conjugales et Intrafamiliales qui, lui-même, est composé de deux entités : le dispositif d'Intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie, ainsi que l'accueil de jour qui offre plusieurs modalités d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants (accueil physique, écoute téléphonique, 5 logements d'hébergement temporaire)

Activités du Pôle :

Pôle Cohésion Sociale	Pôle Petite Enfance
Pôle Protection de l'Enfance	Pôle Insertion socio-professionnelle

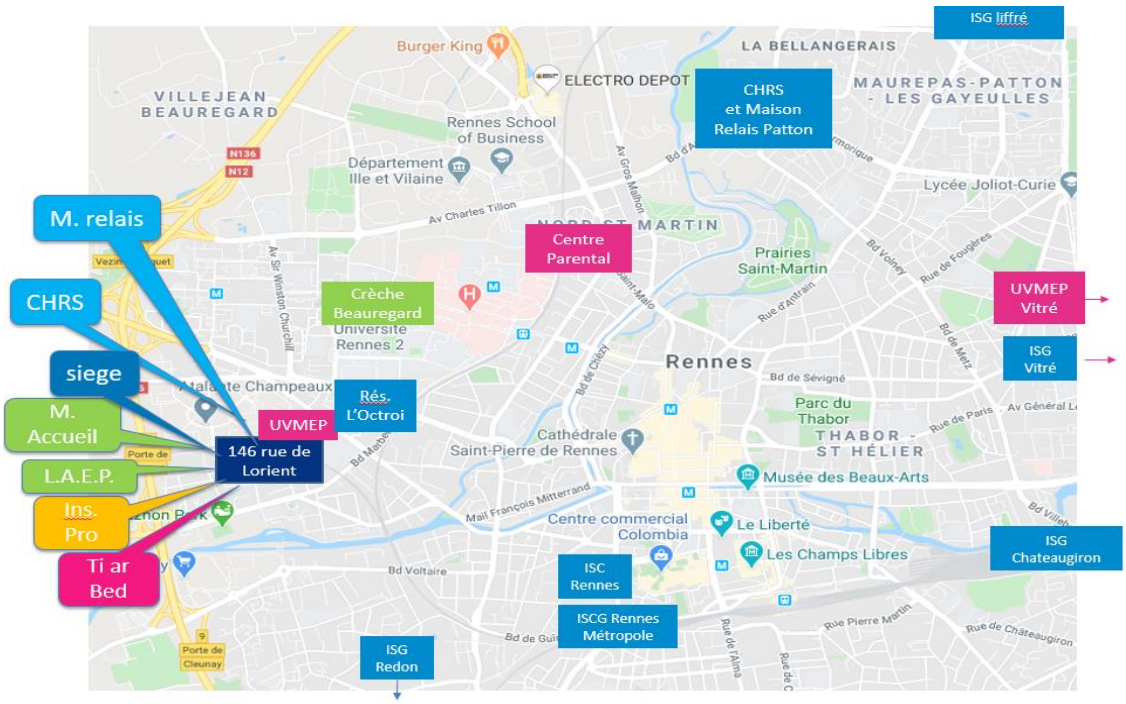

Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales traverse tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2023

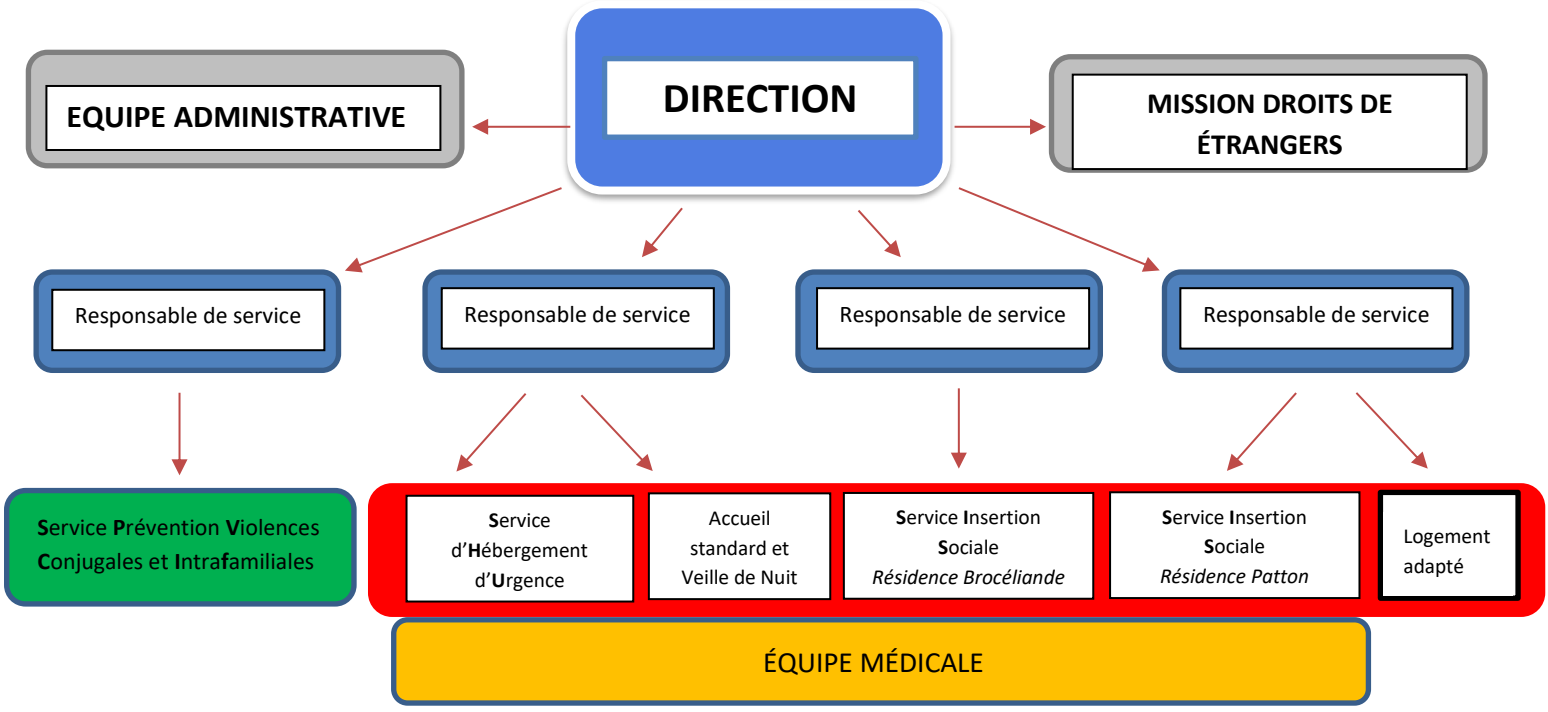

ORGANIGRAMME Service Prévention des Violences Conjugales et Intrafamiliales 2023

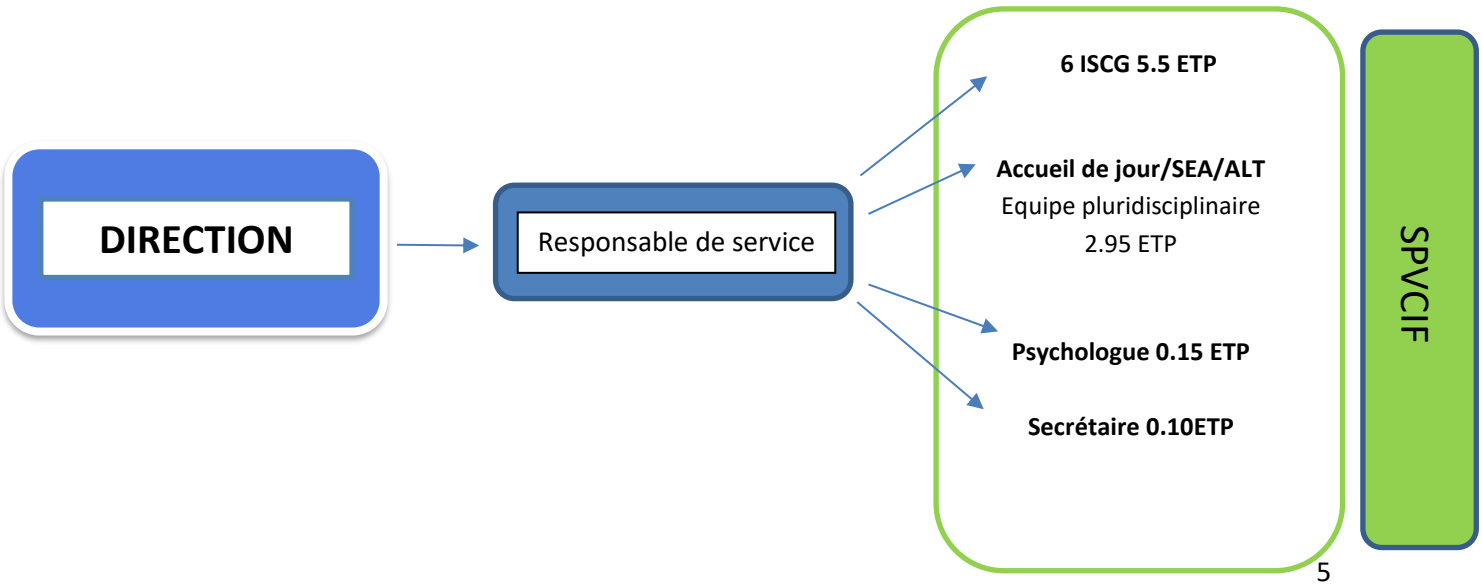

Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle, l'évolution des besoins, il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.e.s de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.e.s, direction, membres du conseil d'administration). Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.rice délégué.e par le conseil d'administration.

Il se réunit trois fois par an.

Présentation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs, points d'actualité, présentation des projets en cours et à venir, échange sur l'évolution des publics, des activités.

2.2 Les chiffres clés

Chiffres clés	Accueil de Jour	Ecoute	ALT	ISCG
Nb de personnes accueillies	1054	Nombre total d'appels : 1 841* Nombre de 1ers appels : 1 114	27	1584 saisines
Taux d'occupation			105%	
Nb d'entretiens	924	1 841		1 930 entretiens
Public	839 Femmes 215 enfants	869 Femmes 214 enfants	10 Femmes 17 enfants	74% de femmes
ETP	3.20 ETP + 0.775 RdS			5,5 + 0,225 RdS

**Ce chiffre correspond au nombre total d'appels provenant de femmes victimes.*

D'autres appels arrivent sur le numéro d'écoute, y compris des appels qui ne correspondent pas à l'activité du service (demande de renseignements divers, demande de RV pour une évaluation CHRS, personnes à la rue…). Dans ce cas le service réoriente.

→ C'est un total de 3 294 appels que le service a dû gérer.

2.3 Le SPVCIF (Service de Prévention des Violences Conjugales et Intra Familiales)

Les actualités importantes :

- L'année 2022 a été fortement marquée par le travail engagé en vue de l'ouverture de la maison des femmes Gisèle Halimi que l'accueil de jour intègrera en septembre 2023.

- Pérennisation des postes d'ISG déployés fin 2020 et couverture totale du département.
- Arrêt en fin d'année, faute de renouvellement de subvention, des ateliers : un temps pour soi, ado et parentalité ainsi que le second groupe de paroles.
- Augmentation des demandes de mises en sécurité, plus difficiles à mettre en œuvre en raison de la saturation du dispositif hôtelier
- Une rencontre entre les psychologues traitant le suivi psychologique des personnes victimes de VC/VIF du 35 a pu avoir lieu afin de faciliter l'inter connaissance et de repérer les modalités d'orientation pour chacun.e d'entre elles-eux.
- Plusieurs renouvellements de professionnel.le.s au sein des deux équipes ISCG et Accueil de Jour.

Liens partenariaux :

- Plateforme départementale et réseaux VIF Rennais et du département
- SIAO
- ANISCG / M2PF (Maison de la confiance et de la protection des familles)
- Rencontres : CAF, JAF, Procureur, Hôtel Pasteur, CASED, SOS Mamans gardes d'enfants
- Présentation au CCAS du Blosne, CDAS Couronne Rennaise Sud, CDAS Couronne Nord-Ouest
- Intervention auprès d'une terminale SPVL du Lycée Bréquigny
- Convention avec l'ASVB pour la mise à disposition d'un bureau
- Interventions de l'entreprise AMA sur la cyber sécurité et atelier self défense.

Accueil de stagiaire : 1 stagiaire ASS 3ème année accueillie sur l'Accueil de jour et deux stagiaires ASS 1ère année auprès des ISCG ; stages de policiers municipaux

Temps institutionnels :

- Réunions d'équipe ISCG (intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie) mensuelles
- COPIL et bilans internes une fois par an, pour chaque poste ISCG
- Analyse de la pratique mensuelle spécifique aux ISCG et à l'Accueil de jour.
- ADJ : réunions d'équipe ADJ tous les 15 jours ; temps cliniques tous les 15 jours
- Réunions trimestrielles du SPVCIF autour d'une thématique partagée :
  - Mission PVV SIAO et consultation victimologie du CHGR
  - Institut Médicolégal et retours de formation
  - Vieillissement et violences conjugales avec le Bistrot Mémoire, le CHU el le CLIC

Formations :

- « Le recueil de la parole des enfants confrontés aux violences intrafamiliales » (ADJ)
- « Communication bienveillante » (équipe de l'accueil de jour)
- Coaching collectif (équipe de l'accueil de jour)
- Les auteurs de violence (ISCG)
- Les approches centrées solutions (ISG)
- Phénomène prostitutionnel (ISG)
- Les pathologies mentales (ADJ/ISCG)
- CPCT (*Centre psychanalytique de consultations et traitements*) « parents, enfants : usages et limites de la parole » (RDS)
- Les soft skills (RDS)

3. LES SERVICES DU SPVCIF

3.1 L'Accueil de jour

En 2022, plusieurs changements sur l'équipe :

- arrivées de 2 nouvelles professionnelles,
- départ en retraite progressive, avec répartition d'un 0.40 ETP sur l'équipe, dont un temps dédié au psychologue afin de pouvoir être présent sur une des journées d'accueil sans RDV.

Le temps du psychologue est passé de 0.15 à 0.35 ETP grâce à une subvention de l'Etat ciblée « Familles Monoparentales » permettant de proposer un suivi psychologique aux mères ayant été mises en sécurité à l'hôtel et en demande de soutien.

Décision de l'Asfad de mettre fin à l'expérimentation qui avait été conduite, dans l'accompagnement des hommes confrontés aux violences conjugales : réorientation des victimes vers les associations d'aide aux victimes et vers le CPCA pour les auteurs.

Le travail, sur le projet d'ouverture d'une Maison des Femmes avec le CHU et la Ville de Rennes et les partenaires concernés, a continué via des groupes de travail réguliers.

Poursuite des ateliers « U*n temps pour soi* », des ateliers parentalité, des ateliers dédiés aux adolescents, du suivi psychologique en libéral et du 2ème groupe de paroles en soirée de 17h à 19h une fois par mois. N'ayant pas obtenu de renouvellement, ces propositions d'accompagnement se sont arrêtées en fin d'année.

3.1.1. L'Écoute Téléphonique : **1 114 nouveaux dossiers sur l'année (augmentation de 15% par rapport à 2021) et 1 841 appels au total sur l'année** (augmentation de 4.6% par rapport à 2021).

La ligne d'écoute départementale **(02 99 54 44 88)** fonctionne 24h/24h et 7j/7 (la ligne nationale est le 3919, gérée par la Fédération Solidarité Femmes).

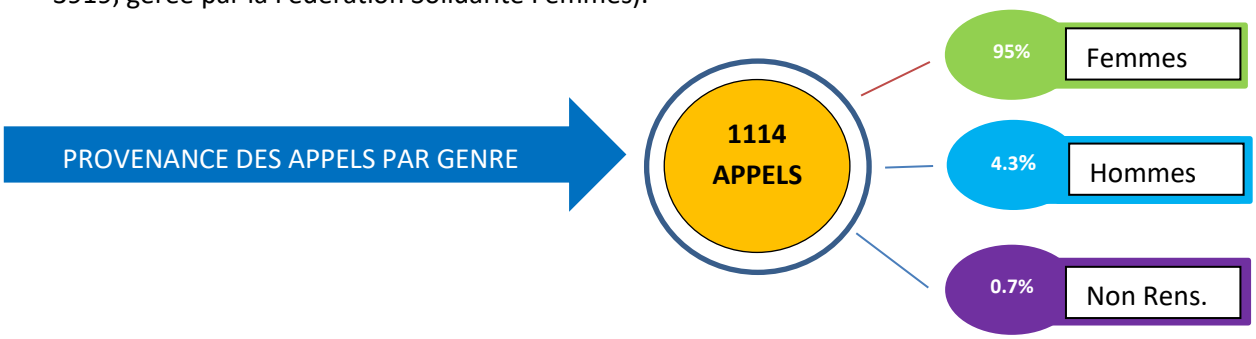

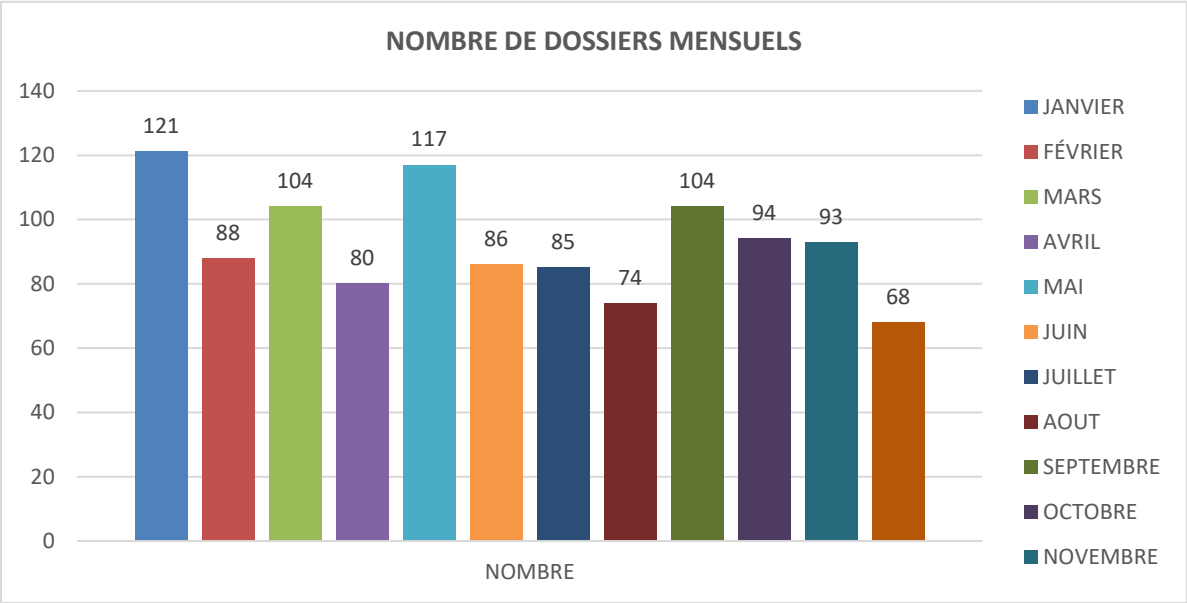

En moyenne nous enregistrons 93 nouveaux appels par mois.

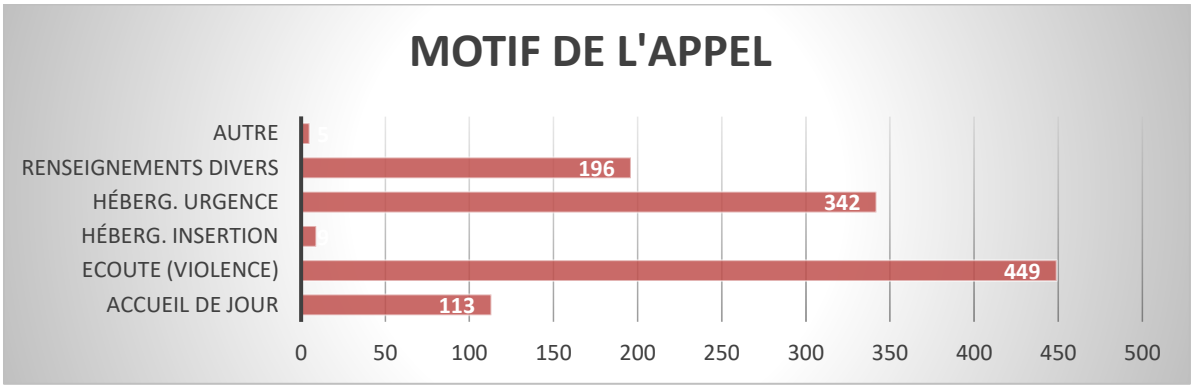

Près de la moitié des nouveaux appels concerne une écoute téléphonique d'une femme victime de violence. A noter que ce type d'appel demande une grande disponibilité mentale et en temps (durée moyenne d'un appel : 1 heure).

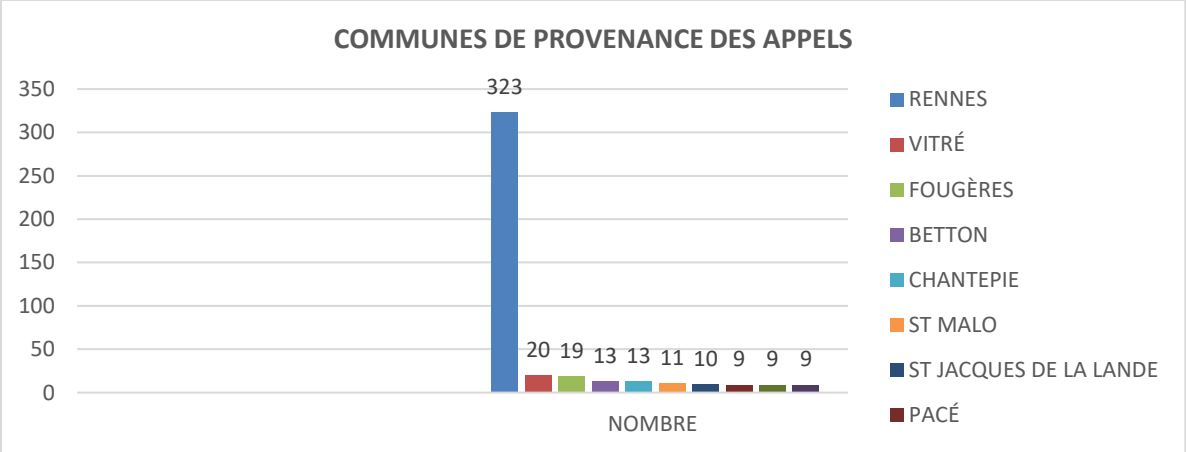

Les appels viennent de tout le département et parfois hors Ille et Vilaine. Dans ce tableau n'apparaissent que les villes où nous relevons un nombre significatif d'appels. La majorité des appels proviennent de Rennes.

Evaluation des demandes de mises en sécurité :
La très grande majorité des mises en sécurité se fait en journée (reçue par les professionnel.les de l'Accueil de Jour, validées par le Responsable de service).

De 18h à 8h, c'est la Permanence Sociale (travailleur social) du CHRS Brocéliande puis le Veilleur de nuit qui reçoit l'appel et fait valider par le Cadre d'astreinte la mise en sécurité éventuelle.

Nouvelles prises en charge hôtelières en 2022 sur Rennes Métropole au titre du protocole de mise en sécurité établi avec le SIAO. Cela fait au total 2 986 personnes si l'on compte les enfants.

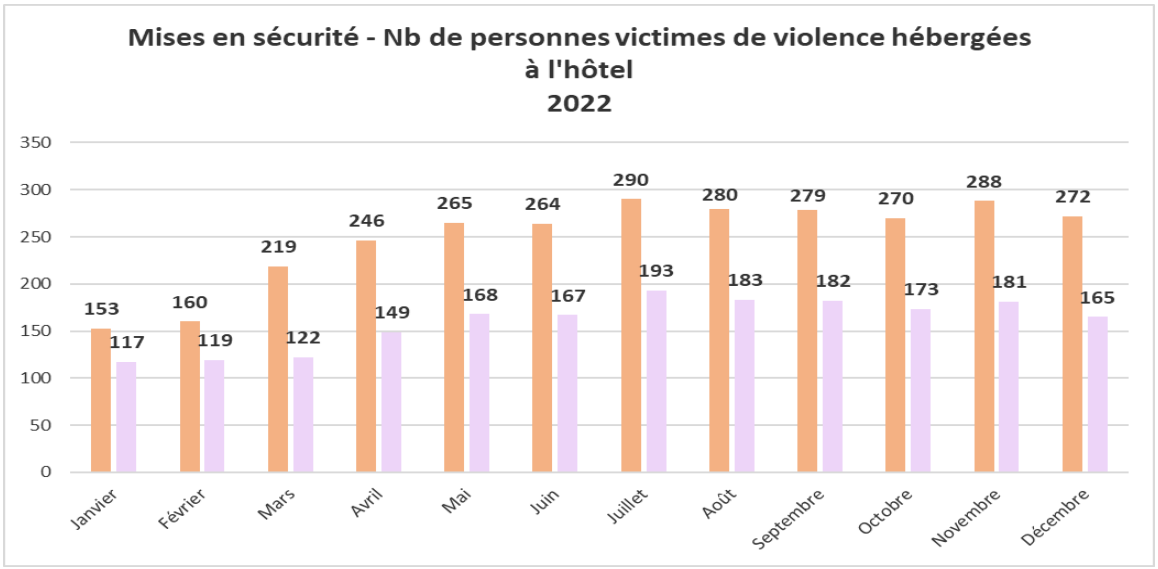

Mises en sécurité totales : sur les places dédiées en établissement et en hôtels.

Mises en sécurité à l'hôtel

Nous notons une forte augmentation des mises en sécurité totales entre janvier et décembre 2022, dont plus de la moitié à l'hôtel (il ne s'agit pas toujours de nouvelles mises en sécurité, des personnes pouvant rester plusieurs mois sur les places).

Face à la saturation du dispositif hôtelier, l'Asfad a expérimenté à compter de juillet 2022 la mise en sécurité des femmes et enfants sans solutions hôtelière en interne : 4 mises en sécurité ont été effectuées dans ce cadre (environ 10 personnes). Accueil pour une ou deux nuits dans un salon d'accueil, le temps de trouver une place en hôtel.

Formalisation d'un guide d'écoute à destination de tous les professionnel.le.s et remplaçants afin de faciliter et soutenir cette pratique.

3.1.2. L'Accueil physique

Plusieurs modalités d'accompagnement sont proposées : accueil sans RDV, sur RDV, individuel et collectif.

Nombre de personnes accueillies : 1 054 (augmentation de 21% de la fréquentation par rapport à 2021)

→ Nous observons une forte augmentation de la fréquentation de l'accueil de jour alors que les moyens humains sont restés stables.

L'activité mensuelle sur 2022 :

MOIS	Nbre de Journées d'accueil sans RDV	Nbre de Femmes	Nbre d'enfants	Nbre entretiens individuels	Accueil collectif
Janvier	9	46	13	41	8
Février	8	68	18	44	17
Mars	9	68	16	48	12
Avril	7	79	22	42	20
Mai	8	89	13	78	15
Juin	6	48	8	42	19
Juillet	7	42	23	40	10
Aout	8	54	18	36	18
Septembre	8	85	23	64	36
Octobre	9	87	19	63	57
Novembre	8	81	23	64	59
Décembre	7	92	19	60	33
TOTAL	**94**	**839**	**215**	**622**	**304**

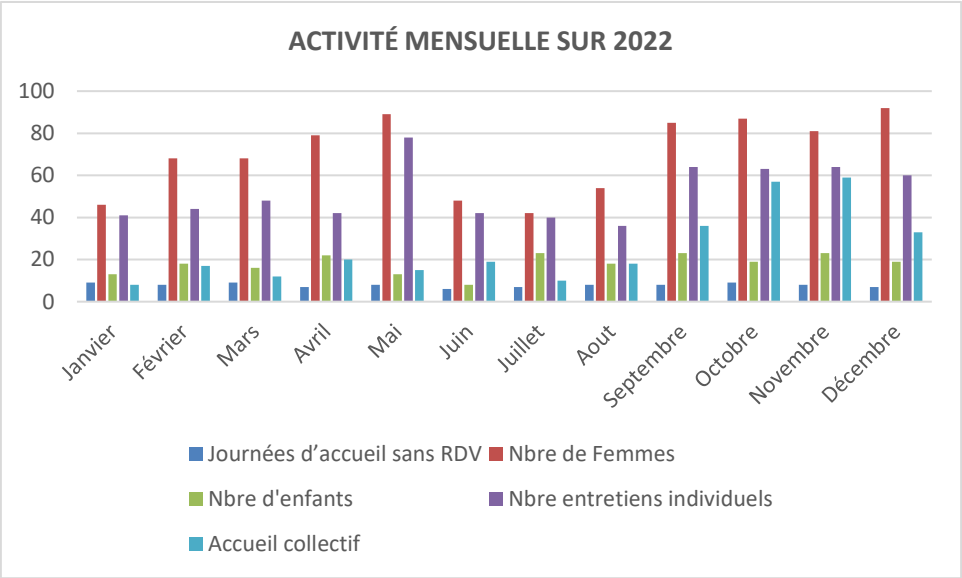

Les entretiens individuels se font soit sur rendez-vous, soit lors des ouvertures de l'accueil de jour sans rendez-vous. En effet, bien qu'il s'agisse d'un accueil collectif, les femmes ont besoin d'être reçues individuellement en entretien. Nous constatons un doublement du nombre de personnes venant sur l'accueil de jour sans rendez-vous entre janvier et décembre (avec une baisse durant les mois d'été), ainsi que du nombre d'entretiens.
Cela démontre que cet accueil répond à un réel besoin.
A noter que pour certains entretiens nous devons faire appel à un service d'interprétariat.
Le projet Maison des Femmes devrait permettre d'augmenter le nombre de jours d'ouverture ce qui aura peut-être pour effet de mieux réguler la fréquentation.

3.1.3 L'activité du psychologue du service

En 2022, le psychologue du service est intervenu sur différentes missions. Il était positionné à 15% sur l'accueil de jour principalement sur deux tâches :

- animer des réunions cliniques, permettant aux professionnels de bénéficier d'éclairages théoriques et cliniques sur les situations rencontrées
- recevoir des femmes accompagnées dans le cadre du service.

Il a pu également bénéficier, à partir de mars 2022, d'un temps supplémentaire de 20% grâce à un Appel à Projet pour accompagner les mères mises en sécurité en hôtel du fait de violences.

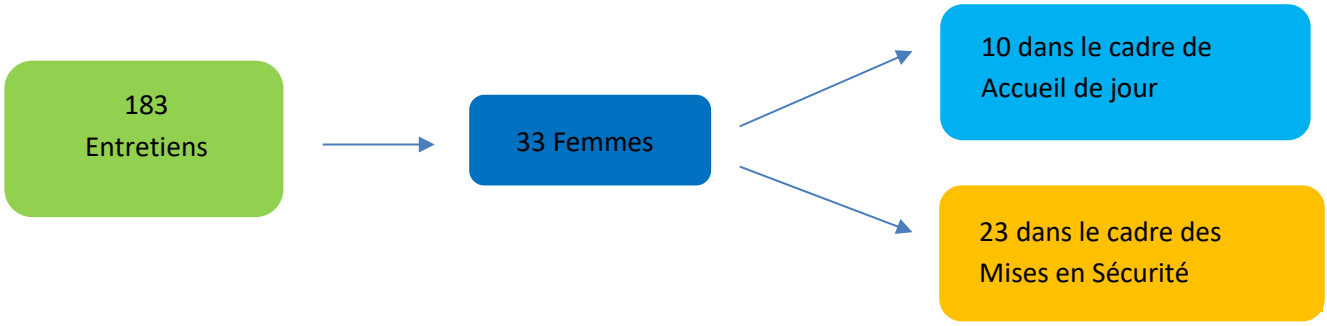

→ 63 enfants ont bénéficié indirectement de ces entretiens.
→ 14% des suivis ont été tenus en langue étrangère (anglais en majorité et espagnol).

Motifs de fin de suivi

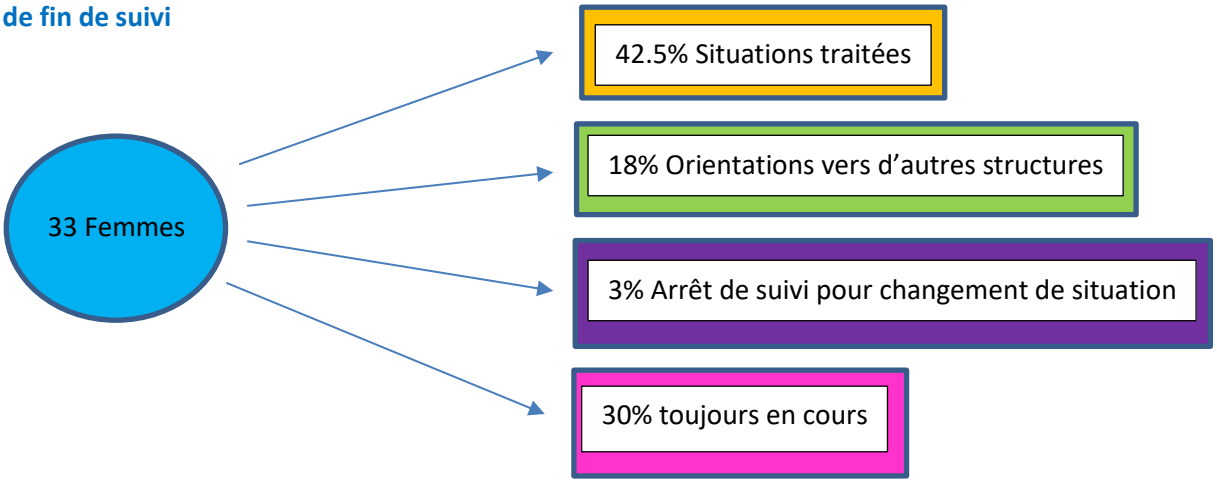

Le psychologue a également pu être présent, à compter de novembre 2022, sur l'accueil sans rendez-vous un lundi sur deux, à hauteur de 10%. L'expérimentation s'est montrée satisfaisante tant sur le plan du travail en équipe que de l'accueil des usagères.

⇨ **Convention avec Petit A (Association de Psychologues)** :

En 2022, nous avons pu proposer 51 séances de prises en charge psychologique pour des femmes ou des enfants, qui ne relèvent pas du droit commun et qui n'ont pas les possibilités financières d'avoir des suivis en libéral. Nous avons mis en place cette convention en septembre 2021.
Nous avons orienté 5 personnes vers ce dispositif

Les subventions nécessaires pour maintenir cette convention n'ont pas été renouvelées.

3.1.4 Les accompagnements collectifs proposés

⇨ **« Un temps pour soi » animé par une praticienne en yoga : 5 à 6 femmes par atelier**

Un travail corporel dont les objectifs visés sont « reprendre possession de son corps et retrouver confiance en soi ».

⇨ **Ateliers parentalité**

Atelier « Enfant-parentalité » (yoga) un pour les mères et les 2/5 ans, les 6/10 ans :
Ces ateliers ont été proposés pendant les petites vacances scolaires. Environ deux ou trois duos (mère-enfant) par séance. Le côté « petit comité » a été recherché par les mères et a été très apprécié.

⇨ **Ateliers « Ados » (11 ans – 17 ans) : « Un temps pour soi »**

Très peu de participation, sans que nous en saisissions bien les raisons et qui nous interroge sur la manière de mobiliser les adolescent.e.s ?
Afin de communiquer plus facilement avec les adolescents, création d'un podcast mais peu de fréquentation sur 2022.

→ ***Ces trois ateliers ont pris fin eux-aussi faute de renouvellement de subventions, au regret des participants.***

⇨ **Groupes de paroles : 19 réalisés dans l'année (2 le matin, 9 le midi et 8 le soir)**

Les groupes de parole sont co-animés par un travailleur social de l'équipe et le psychologue du service. Les principales thématiques abordées sont en filigrane la culpabilité, la lassitude, le rapport aux enfants en partage avec l'auteur des violences, le rapport à la justice et l'estime de soi…

⇨ **Accueil des partenaires 4 matinées dans l'année : 13 à 15 partenaires par matinée**

CDAS, Associations, hôpital, CHGR, étudiant.e.s…
Cette formule semble appréciée et démontre encore le besoin d'interconnaissance de nos missions sur le territoire.

⇨ **Permanences juridiques pour les femmes étrangères ou d'origine étrangère sur le Droit international de la Famille (1 fois par mois à compter du mois d'août) :** 6 permanences, 18 femmes reçues.

⇨ **Mise à disposition d'un bureau pour que l'Amicale du Nid puisse recevoir des femmes qui seraient en situation de prostitution sur le territoire.**

Ateliers ponctuels réalisés sur les journées d'accueil sans rendez-vous.

Un atelier manucure proposé par une des femmes accompagnées par le service.

Un atelier cuisine proposé aux femmes présentes ce jour-là.

Un atelier artistique proposé par des étudiants en BUT Carrières Sociales en parcours animation sociale et socio-culturelle dont les objectifs étaient : prendre de la distance par rapport au statut de « victime » ; lutter contre le manque de lien social et de contacts interpersonnels et élargir leurs relations sociales. Participation de 5 femmes.

Invitation des femmes et des enfants pour venir s'exprimer autour du projet Maison Des Femmes et les propositions d'accompagnement qu'elles souhaitent y trouver.

Un atelier créatif autour du thème d'Halloween.

Nous avons passé une journée créative avec découpage, collage, coloriage autour de la table. 3 femmes et 5 enfants ont participé à l'atelier. Nous avons chanté quelques chansons également. Moment très convivial apprécié de tous.

L'équipe de l'ADJ a organisé une fête de noël, avec distribution de cadeaux aux femmes et aux enfants. Grâce aux dons de l'association Bulles solidaires, nous avons pu offrir des ensembles de parfums, maquillage aux femmes présentes. 16 femmes sont venues et 7 enfants étaient présents, certaines femmes avaient préparé des mets chez elles et d'autres ont pu préparer avec nous sur place des petits amuse-bouche. Ce fut un moment riche, de partage, de joie, de convivialité que petits et grands ont pu apprécier.

3.1.5. La Mission de prévention

Contexte et historique de la création de l'outil « est-ce aimer ? » :

Entre 2014 et 2018, des professionnel.le.s du SPVCIF ont élaboré un outil de prévention sous forme d'un jeu intitulé « Est-ce aimer ? ». Ils.elles se sont inspiré.e.s de leurs expériences professionnelles et des témoignages de femmes accompagnées pour le concevoir. C'est notamment de la richesse des échanges dans les groupes de parole que germe l'idée de se servir de véritables témoignages pour créer un outil de prévention, notamment pour mettre en œuvre l'orientation N° 3 du projet associatif 2016-2021: *« Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la prévention des violences intrafamiliales et conjugales ».* Pour la conception de cet outil, l'Asfad a reçu le soutien méthodologique de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) et du Professeur Loïck Villerbu, psychologue et psycho criminologue, spécialiste des violences conjugales. Cet outil a reçu le label « Pacte de l'enfance » en avril 2021 suite à l'appel d'offre du ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.

L'équipe l'a testé auprès des femmes fréquentant l'Accueil de jour de l'Asfad pour aborder le sujet des violences qu'elles subissaient sans avoir besoin de cibler les situations individuelles de chacune. L'expérimentation fut très satisfaisante.

Objectifs visés par la mission prévention

⇒ Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales
⇒ Promouvoir l'Egalité entre les femmes et les hommes
⇒ Prévenir et aider au repérage de situations de dangers liées aux violences conjugales
⇒ Orienter les victimes de violences conjugales vers les services dédiés

La mission de prévention en 2022 :

Cette mission a débuté au 11 octobre 2022 avec un 0,20 ETP. Au 31/12/2022, 24 membres de l'Asfad ont été initiés à l'outil de prévention « Est-ce aimer ? » sur des séances de deux heures :

- 18 professionnel.le.s de l'Asfad
- 4 membres du Conseil d'administration
- 1 stagiaire en travail social
- 1 professionnelle du CHU (coordinatrice du projet Maison des femmes)

3 Interventions extérieures réalisées en 2022 pour présenter l'outil à l'occasion de la journée du 25 novembre : Jeu de Paume, Rennes Métropole et CDAS de Villejean

Temps de travail dédié : 9 journées ont été effectuées sur cette mission

Les besoins de la mission pour 2023

Des nombreuses sollicitations d'intervention autour de l'outil « Est-ce aimer ? » nous sont déjà parvenues au niveau du territoire local, national et d'outre-mer, bien qu'aucune communication n'ait encore été effectuée. Certains partenaires souhaitent acquérir cet outil pour leur établissement, être formés à l'animer ou encore demandent à l'Asfad d'intervenir directement auprès des publics qu'ils accompagnent. La recherche de financements, par le biais d'appels à projet, pour déployer cette mission reste vaine jusqu'à ce jour, mais d'autres demandes sont en cours pour 2023.

3.2 L'ALT (Accompagnement en Logement Temporaire) :

Il s'agit d'un hébergement temporaire en attente d'un relogement. Les demandes sont évaluées après notes sociales du ou de la référent.e social.e et évaluation complémentaire du service. Pour être admissible, il faut relever du droit commun, avoir des ressources et que la décohabitation permette de faire cesser les violences.

L'accompagnement social est réalisé par le CDAS ou un autre service externe, l'équipe de l'accueil de jour proposant un accompagnement sur la question des violences.

L'accueil sur l'ALT a permis d'héberger 27 personnes dont 10 femmes et 17 enfants.

6 entrées en 2022.

6 sorties : la plupart des femmes est relogée via la RSP (Relogement Social Prioritaire)
La durée des séjours varie entre 2 et 8 mois.

3.3 L'I.S.C.G (Intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie)

L'année 2022 a vu les nouveaux postes créés fin 2020 se pérenniser en CDI. Pour rappel, 6 postes au total portés par l'Asfad :
- 1 ISC au commissariat de Rennes
- 1 ISG sur le territoire de Rennes Métropole
- 1 ISG sur Vitré Communauté et Roche aux Fées communautés
- 1 ISG sur Redon Agglomération,
- 1 ISCG sur le commissariat de Fougères et les communautés de communes de Fougères et Marche du Couesnon
- 1 ISG à mi-temps sur Châteaugiron, Liffré-Cormier communauté et Val d'Ill Aubigné

→ 2 départs : ISG de Vitré et Redon, remplacées respectivement l'une en novembre et l'autre en janvier 2023
→ 1 recrutement en mai pour le poste de Fougères
→ 1 recrutement en février pour le poste de Châteaugiron que la personne a quitté en décembre, en raison du mi-temps.

Nous pouvons constater des difficultés dans le recrutement (rémunération, poste isolé dans le sens où l'ISCG est le seul travailleur social au sein des brigades ou commissariat…) et des périodes de vacance importantes sur les postes qui en découlent.

Pour les ISCG, participation active aux réseaux VIF sur les différents territoires. L'activité des ISCG est très dense, ce qui démontre que ces postes sont de mieux en mieux repérés et donc de plus en plus sollicités. Cela nous a amenés à prioriser certaines situations étant quelque fois, en fonction des périodes, en surcharge d'activité.

3.3.1 : Les réunions

⇨ **Les réunions des ISCG du Grand Ouest :**

L'ANISCG (Association Nationale de l'Intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie) organise deux fois par an des rencontres régionales d'une journée, réunissant les ISCG de la Bretagne, des Pays de la Loire et de la Basse Normandie, ce qui représente une quarantaine d'I.S.C.G. Ces temps, animés par l'un des deux Chargés de mission, permettent aux I.S.C.G du Grand Ouest de :

- se retrouver et accueillir les nouveaux-elles I.S.C.G du territoire
- réfléchir ensemble à leur quotidien, mutualiser les expériences, échanger sur les difficultés rencontrées dans leur organisation
- rechercher une certaine cohérence : la pratique des ISCG peut être très différente en fonction du secteur d'intervention (Commissariat/Gendarmerie) ou en fonction de la structure qui porte le poste (associations/départements/collectivités)
- échanger sur des situations sociales complexes
- obtenir des informations nationales par le biais du coordinateur
- lutter contre l'isolement des professionnels.

⇨ **Les réunions ANISCG Responsables ISCG du Grand Ouest :**

Initiées en 2021, ces réunions se sont poursuivies en 2022 car elles semblent avoir répondu aux attentes des différentes responsables qui y ont participé et pour les nouveaux.elles viennent les soutenir dans leur prise de poste tant le management « hybride » est singulier. Le turn-over est là aussi assez important sur les postes d'encadrant.e.s.

Deux journées de formation ont été proposées en octobre à Rennes. Les retours ont été très positifs, sur le partage d'expérience et des outils. Un outil est en cours d'expérimentation afin d'évaluer le temps d'encadrement nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins des collègues ISCG.

⇨ **Nouvelles réunions à l'échelle des compagnies de Gendarmerie**

Nous avons eu un 1er temps de rencontre à l'échelle de la Compagnie de Gendarmerie de Vitré qui a permis de pouvoir regrouper les 3 postes d'ISG qui travaillent sur la Compagnie. Ces temps viennent s'ajouter aux rencontres annuelles avec les commandements de brigades de chaque poste ISG.

⇨ **Les rencontres avec les commissariats :**

Une rencontre annuelle à minima avec les commissariats de Rennes et de Fougères a lieu afin de pouvoir échanger, en parallèle des COPIL, du lien fonctionnel et de l'articulation entre les ISCG et l'activité police.

3.3.2 : les données d'activité

Moyenne de retour sur mise à disposition : 86,4% (hors Redon)
Suite à une saisine, l'ISCG se met à disposition de la personne, qui donne suite ou pas à la proposition de rencontre : 14% ne donnent pas suite à cette proposition.

	ISC RENNES	ISCG FOUGÈRES	ISG Cie RENNES	ISC REDON	ISG VITRÉ	TOTAL
Retour de mise à disposition	359	160	338	**	272	
Sur un total de saisines	451*	166	392	277	296	1584
%	79,60%	95%	86,20%		91,80%	

**Le mode de saisine de l'Intervenante en Commissariat est différent de celui des ISG. Pour l'ISC, la part des saisines Police représente environ 51 % des saisines, tandis que pour les ISG, les saisines Gendarmerie représentent environ 75 à 80 % des saisines.*

***la saisie de cet item n'étant pas toujours renseigné, il n'est pas possible de donner un chiffre correspondant à la réalité*

Moyenne des situations non connues des services sociaux : 53,5%

	ISC RENNES	ISCG FOUGÈRES	ISG Cie RENNES	ISC REDON	ISG VITRÉ	TOTAL
Situations inconnues des Services Sociaux	225	115	246	97	187	848
Total situation avec suivi	451	166	392	277	296	1584
%	50%	69%	62,70%	35%*	63%	53,50%

***Ce chiffre nous interpelle car il est très en deçà de ce qui était relevé les autres années. Il semble que l'item n'a toujours été renseigné**

Moyenne femmes MAJEURES : 77,7%

	ISC RENNES	ISCG FOUGÈRES	ISG Cie RENNES	ISC REDON	ISG VITRÉ	TOTAL
Nbre de Femmes majeures	354	111	289	211	178	1232
Total des saisines	451	166	392	277	296	1584
%	79%	66%	96%	76%	60%	77,70%

Nombre de situations évaluées en terme de violences conjugales et intra familiales :

	ISC RENNES	ISCG FOUGÈRES	ISG Cie RENNES	ISC REDON	ISG VITRÉ	TOTAL
Nbre de situations de violences conjugales et intra familiales	199	90	316	139	137	881
Total des saisines	451	166	392	277	296	1584
%	**44%**	**54%**		**50%**	**46%**	**55.6%**

**Les violences peuvent être multiples (physiques, psychologiques et sexuelles) et cumulatives*

Les principales problématiques évaluées (autres que les violences conjugales) :

	ISC RENNES	ISCG FOUGÈRES	ISG Cie RENNES	ISC REDON	ISG VITRÉ	TOTAL
Conflit	60	34	106	20	86	306
Harcèlement	64	8	15	16	20	123
Conduite à risque	33	43	74	36	67	253
Difficultés éducatives	9	50	200	42	164	465
Total des saisines	**451**	**166**	**392**	**277**	**296**	**1584**

**Les problématiques peuvent se cumuler.*

3.3.3 Les temps forts 2022 pour les ISCG

⇨ **Rencontres avec des partenaires**

Les I.S.C.G sont régulièrement amené.e.s à présenter leur poste et leurs missions auprès des partenaires afin de favoriser le suivi des situations, qu'il s'agisse d'associations, d'institutions telles que la CAF, la CPAM, les écoles…, d'élus, d'organisme de santé, de tutelle….

Ces partenaires sont très diversifiés car les situations reçues par les I.S.C.G révèlent des problématiques multiples. Les I.S.C.G ayant un rôle d'orientation des personnes vers les services les plus à même de les accompagner dans leur situation, cette dimension d'interconnaissance est essentielle.

⇨ **Des temps de formation dédiées à des problématiques nouvelles sur le territoire**

La question de la prostitution des mineur.e.s touche aussi l'Ille et Vilaine et certaines ISCG se sont formées sur ces enjeux lors d'une formation délivrée à l'Asfad par l'Amicale du Nid le 10 et 11 mars 2022.

Ce temps de formation a été complétée par la conférence de restitution d'un rapport ministériel sur le sujet à Paris, le 9 juin 2022.

4. SYNTHÈSE

L'accueil de jour :

Montée en charge importante de l'activité, que ce soit via l'écoute téléphonique mais aussi les rdv en présentiel sans que les moyens humains soient renforcés.

Repérage d'un nouveau public : très jeunes femmes (18/21 ans) & femmes de plus de 60 ans.

Autres violences qui ne sont pas prises en compte dans le protocole départemental de mises en sécurité : violences subies par les hébergeants ; prostitution et violences en dehors du champ conjugal et intrafamilial.

Peu de logement en ALT disponibles et places d'hébergement d'urgence saturées.

Allongement des délais pour avoir des propositions de relogement social prioritaire avec encore, bien souvent, l'obligation de fournir un dépôt de plainte.

Saturation du dispositif hôtelier qui ne permet pas d'effectuer les mises en sécurité avec des retours au domicile malgré le danger ou le risque de danger évalué, ou une solution hôtelière inadaptée : trop éloignée par rapport au lieu de travail et déscolarisation des enfants et de l'étayage éducatif qui peut être mis en place, pas de mobilité possible, suivi médical (pathologies graves) sur Rennes, chambres séparées lorsqu'il s'agit de grandes familles… Les conditions d'accueil en hôtel engendrent parfois des retours au domicile.

Actuellement, il n'y a pas d'accompagnement de proposé aux proches (familles ou amis) des femmes accueillies victimes de violences (ex. groupe de parole)

Les ISCG :

Les charges de travail ne sont pas homogènes selon les postes ; et de fait, la forme des accompagnements peut différer d'un territoire à un autre. La surcharge d'activité sur le Territoire de Rennes Métropole implique que les rencontres avec l'ISG ne peuvent s'inscrire dans la durée et que certaines ne sont ni priorisées ni traitées. Toutefois, le maillage partenarial offert par Rennes Métropole permet d'orienter rapidement et efficacement les personnes accueillies vers d'autres partenaires de droit commun ou associatifs.

5. LA FEUILLE DE ROUTE 2023 POUR LE SPVCIF

Accueil de jour/écoute :

- Projet de service en lien avec l'ouverture de la Maison des femmes Gisèle Halimi
- Mise en place d'un logiciel de traitement des données
- Développement de l'accompagnement des enfants sur l'Accueil de Jour
- Déploiement de la prévention

ISCG :

- Accompagnement sur la cohésion d'équipe et le projet de service
- Mise en place d'un logiciel de traitement des données
- Priorisation des saisines au regard de la charge des territoires
- Renforcement du temps d'encadrement des ISCG et du poste à mi-temps pour répondre aux besoins de l'ensemble du territoire
- Promouvoir un portage au niveau départemental des 3 postes d'intervenants en commissariat afin de voir si des sujets peuvent être travaillés de manière transversale
- Une problématique qui émerge sur le territoire de Rennes et rennes métropole : la prostitution des mineur.e.s

ANNEXES :

Carte territoire des ISCG/ISC/ISG sur le département 35 …… 23

Critère de priorisation des saisines …….. 24

Territoire des ISCG / ISC / ISG sur le département 35

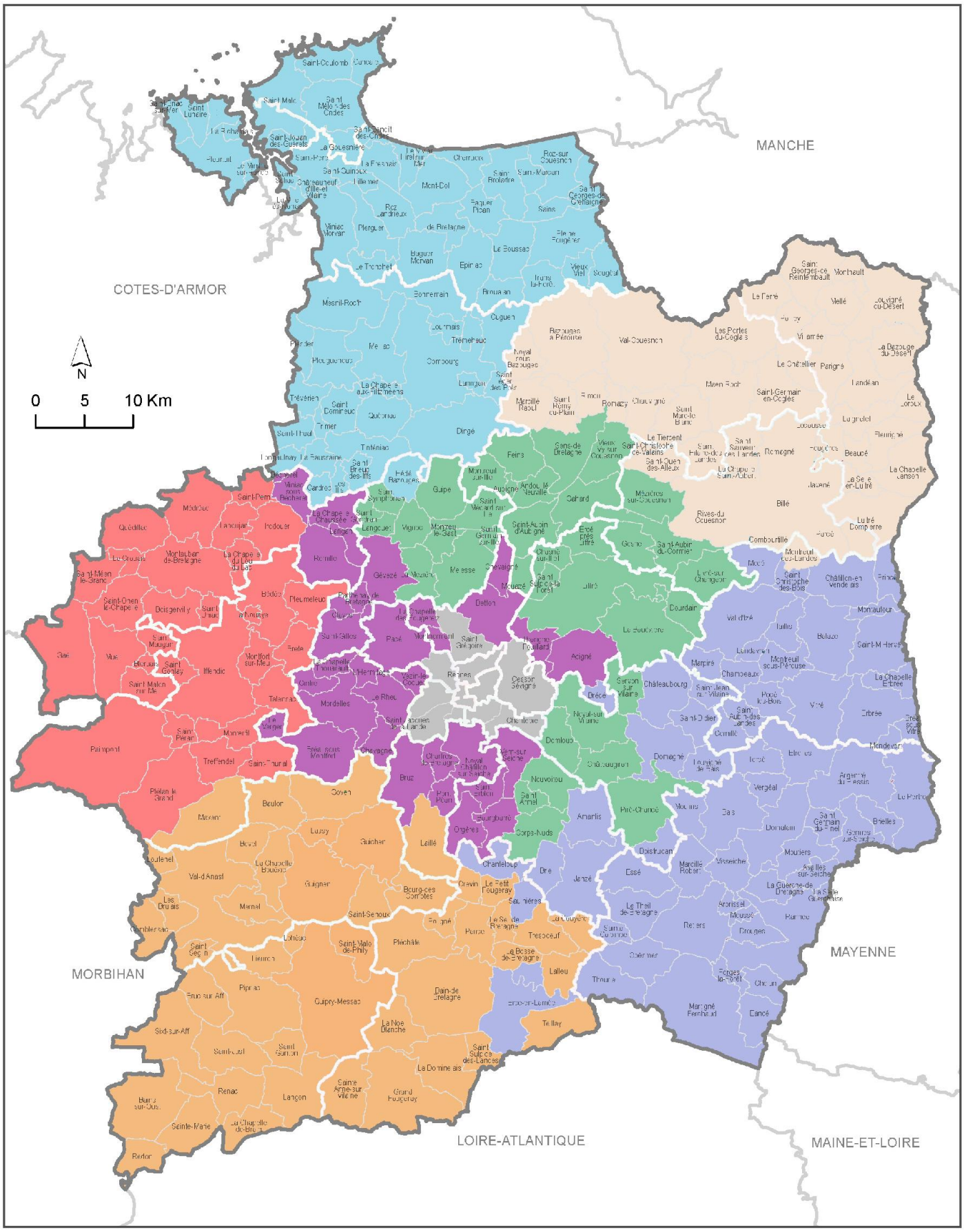

Limite du département

Limite de commune

ISCG Saint-Malo

ISG Rennes Métropole

ISG Châteaugiron LC VIA

ISG Redon Bain de Bretagne Guichen

ISG Montfort

ISG Vitré Roche aux Fées

ISCG Fougères

ISC Rennes

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

Tableau critères de priorisation

Cela reste une évaluation au cas par cas quand la charge de travail de l'ISCG l'amène à ne pas pouvoir traiter l'ensemble des saisines qui lui sont adressées.

Accepter l'idée que l'on peut passer à côté d'une situation où le besoin de soutien est important mais non détecté :

Une évaluation se fait sur la base des éléments à notre disposition et non sur la base de spéculations et postulats.

PRIORITAIRE	NON PRIORITAIRE
Notion de besoin exprimé ou diagnostiqué Toute personne qui exprime clairement le besoin d'être rencontrée. Notion d'ici et maintenant	**Notion de gravité et d'urgence** L'ISG n'est pas un urgentiste. Si les forces de l'ordre considère la situation très sensible, grave ou urgente, privilégier le renseignement judiciaire surtout en matière de protection de l'enfance. L'ISG sera saisi en seconde intention.
Notion de détresse émotionnelle Considérer qu'une personne submergée par les émotions peut être en difficulté pour prendre du recul sur la situation, définir ainsi ses besoins et les relais possibles.	**Notion de ressources personnelles des usagers ou étayage partenarial et environnemental déjà en place**
Notion d'isolement Personne isolée et dépourvue de soutien personnel ou professionnel	**Dispute conjugale sur des faits observés par les gendarmes et intervention des forces de l'ordre à l'initiative de tiers**
Manque de ressources disponible rapidement sur le territoire	**Délai de saisine trop éloigné des faits (...)**
Fréquence des interventions de la gendarmerie Une situation redondante dans l'activité des gendarmeries peut laisser penser que les personnes concernées sont en difficulté pour repérer des interlocuteurs et des soutiens	

2022